

31 oct 2020 -12:14

Conseil des ministres du 30 octobre 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 30 octobre 2020, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

31 oct 2020 -12:14

Appartient à Conseil des ministres du 30 octobre 2020

Redémarrage du projet NATO Communications & Information Agency

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé le redémarrage du projet *NATO Communications & Information Agency* (NCIA) à besoins constants, tels qu'exprimés et reconnus en 2014, et confirmés en 2020.

Le Conseil des ministres confirme le rôle de la Défense dans la gestion du projet du NCIA *Digital Enterprise Center* sur le site de Camp Casteau à Mons. Il autorise l'indexation du budget initialement prévu en 2015 pour les années 2020 à 2025, pour un montant de 6.166.000 euros TVAC.

Enfin, le Conseil des ministres autorise la modification des contrats existants mis en place dans le cadre du projet du *New SHAPE Headquarter Static Command Facility* (HQ SCF), afin d'y intégrer les études nécessaires à la construction du NCIA *Digital Enterprise Center*.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 2 501 02 11
tom.meulenbergs@premier.be

31 oct 2020 -12:14

Appartient à [Conseil des ministres du 30 octobre 2020](#)

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 20 octobre 2020. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 novembre au 2 décembre 2020. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
ludivine.dedonder@mil.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be

31 oct 2020 -12:14

Appartient à Conseil des ministres du 30 octobre 2020

Marché public pour le SPF Intérieur concernant des tenues de protection chimique étanches aux gaz

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution, par le SPF Intérieur, du lot n°1 de l'accord-cadre pour la fourniture et l'entretien de tenues de protection chimique étanches aux gaz pour divers services publics.

Cet lot concerne les tenues de protection chimique étanches aux gaz et réutilisables. En revanche, le Conseil des ministres a décidé de ne pas attribuer le lot n°2 de l'accord-cadre, qui concerne les tenues étanches jetables. Les deux offres reçues étant irrégulières, ce lot sera relancé via la même procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be

31 oct 2020 -12:14

Appartient à [Conseil des ministres du 30 octobre 2020](#)

Désignation des représentants du gouvernement fédéral à la Commission nationale Climat

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a désigné les représentants du gouvernement fédéral à la Commission nationale Climat.

La Commission nationale Climat est composée de représentants des gouvernements fédéraux et régionaux. Les représentants doivent être désignés par leur gouvernement respectif. Ces désignations sont publiées au Moniteur belge.

Sont désignés, à partir du 1er novembre 2020, pour le gouvernement fédéral :

- comme membres effectifs :

- Nele Roobrouck
- Nathan Lallemand
- Mathias Bienstman
- Filip Smet

- comme membres suppléants :

- Nicolas De Callatay
- Jan Schaerlaekens
- Bert Van Loon
- Mathilde Guillaume

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du
Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
info@Khattabi.fed.be

Mélusine Baronian
Porte-parole
melusine.baronian@khattabi.fed.be

31 oct 2020 -12:14

Appartient à Conseil des ministres du 30 octobre 2020

Brexit : modification de la loi d'avril 2019 et communication publique par le gouvernement fédéral

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant diverses lois relatives au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

A partir du 1er janvier 2021, le Royaume-Uni devra être traité, dans tous les domaines, comme un pays tiers vis-à-vis de l'UE. Par ailleurs, le Royaume-Uni a choisi de quitter également le marché intérieur et l'union douanière à ce moment-là. Cela marquera une césure dans les relations entre la Belgique et le Royaume-Uni.

L'avant-projet de loi vise dès lors à modifier la loi Brexit du 3 avril 2019 afin de permettre aux autorités fédérales, là où c'est nécessaire, de mener à bien cette césure. Concrètement, il s'agit de l'abrogation de plusieurs dispositions devenues obsolètes depuis le traité de sortie. Les dispositions restantes de la loi du 3 avril 2019 relatives à l'énergie, aux finances, à la justice et aux douanes pourront entrer en vigueur par arrêté royal, comme prévu initialement.

L'avant-projet vise également à modifier trois autres lois dont les dispositions organisent le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, à savoir :

- la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police
- la loi du 21 février 2020 introduisant diverses dispositions fiscales transitoires en ce qui concerne le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne
- la loi du 6 mars 2020 visant à maintenir l'emploi après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

En ce qui concerne la communication vers les citoyens et les entreprises relative au Brexit, le gouvernement souscrit au principe selon lequel chaque administration est chargée de veiller à ce que les informations publiques liées à ses compétences soient mises à la disposition du public de manière adéquate, notamment sur un site web. Il est essentiel, à cet égard, que ces informations soient mises à jour dans les plus brefs délais et tenues à jour après le 1er janvier 2021. Le portail belgium.be/brexit fera office de site web d'accueil général sur le Brexit et permettra aux utilisateurs d'accéder aisément aux sites des services publics fédéraux pertinents.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 2 501 02 11
tom.meulenbergs@premier.be

31 oct 2020 -12:14

Appartient à Conseil des ministres du 30 octobre 2020

Brexit : droits de séjour et documents de séjour des bénéficiaires de l'accord

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

L'avant-projet vise à exécuter l'accord de retrait sur le Brexit pour ce qui concerne le droit de séjour et les documents de séjour des bénéficiaires de l'accord. Il fixe la procédure et les conditions pour identifier les bénéficiaires de l'accord de retrait et la délivrance des documents nécessaires, autant pour le séjour que pour le trafic frontalier.

De cette manière, les citoyens britanniques et les membres de leur famille séjournant en Belgique, avant la fin de la période transitoire ou qui peuvent les rejoindre après la fin de cette période, peuvent maintenir leurs droits de séjour. Les citoyens britanniques qui sont actifs comme frontalier avant la fin de la période transitoire pourront également continuer leurs activités après cette période.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration,
chargé de la Loterie nationale
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 06 06
info.mahdi@mahdi.fed.be

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 472 55 28 45
sieghild.lacoere@mahdi.fed.be

31 oct 2020 -12:14

Appartient à [Conseil des ministres du 30 octobre 2020](#)

Modifications au statut administratif des pompiers

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

Le projet vise d'une part à transposer la directive européenne 2005/36/CE. Il prévoit que le candidat qui est membre d'un service d'incendie dans l'Espace économique européen (EEE) et en Suisse est réputé disposer du certificat d'aptitude fédéral (CAF). Dès lors, sont ainsi considérés comme disposant du CAF :

- les pompiers belges en service dans une zone de secours ou au SIAMU
- les pompiers ressortissants d'un Etat membre de l'EEE ou de la Suisse, exerçant dans un service public d'incendie
- les agents opérationnels de la Protection civile en Belgique, en Suisse et dans tout autre Etat membre de l'EEE

D'autre part, afin d'éviter toute discrimination, le projet rétablit le fait que le trajet de la caserne à un lieu de formation est du temps de service, tant pour le pompier volontaire que pour le pompier professionnel.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be

31 oct 2020 -12:14

Appartient à [Conseil des ministres du 30 octobre 2020](#)

Plan de relance et d'investissements

Le Conseil des ministres a approuvé la structuration des travaux et l'approche méthodologique du Plan de reprise et de résilience, dans le cadre du Plan de relance et d'investissements prévu dans l'accord de gouvernement.

L'accord de gouvernement prévoit la rédaction d'un plan de relance et d'investissements, en concertation avec les régions, les communautés et les pouvoirs locaux. L'élaboration de ce plan s'inscrit dans la volonté du gouvernement de pallier les conséquences importantes de la crise de la Covid-19 sur notre économie, mais également de répondre à un certain nombre de défis structurels auxquels notre pays doit faire face. Parmi ces défis figurent notamment la transition vers une économie décarbonée et digitale, la détérioration de notre infrastructure, ou encore le ralentissement de la croissance de la productivité. Le plan de relance et d'investissements devrait avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et accroître sensiblement la valeur ajoutée créée dans notre pays.

Parmi les instruments financiers déployés au niveau européen pour soutenir les États-membres dans leurs efforts de relance, la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) est le plus significatif en termes de montants mobilisables par la Belgique. Néanmoins, pour pouvoir bénéficier de ces financements européens, la Belgique doit remettre à la Commission européenne un Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR), unique et coordonné au niveau fédéral, dans lequel sont détaillés les projets d'investissements, à tous les niveaux politiques et pour lesquels un soutien financier est sollicité.

Dès lors, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'architecture du Plan de relance et d'investissements. Il sera composé de trois grands volets : les mesures de relance, les investissements stratégiques et les réformes structurelles. Seuls les deux derniers volets seront couverts par le Plan de reprise et de résilience (PNRR) à remettre à la Commission européenne le 30 avril 2021.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé la méthodologie des travaux. Le Secrétariat d'État à la Relance et aux Investissements stratégiques sera désigné comme point de contact technique avec la Commission européenne dans le cadre de l'élaboration du PNRR. Le Premier ministre, le ministre des Finances, la ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'État à la Relance et aux Investissements stratégiques se coordonneront en ce qui concerne les contacts politiques avec la Commission européenne. Dans tous les cas, un partage d'information sera assuré entre les différents membres du gouvernement impliqués dans les contacts avec la Commission européenne dans le cadre du PNRR.

Le travail de rédaction reposera sur une gouvernance à quatre niveaux :

- cinq groupes de travail thématiques

- trois groupes de travail fonctionnels
- une unité de rédaction
- un comité d'accompagnement politique

Le dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 2 501 02 11
tom.meulenbergs@premier.be

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les
Investissements stratégiques, chargé de la Politique
scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 19 00
thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémy Demeyer
Porte-parole (FR)
+32 486 35 64 00
jeremie.demeyer@dermine.fed.be

31 oct 2020 -12:14

Appartient à [Conseil des ministres du 30 octobre 2020](#)

Compensation de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les missions de service public de la SNCB et d'Infrabel

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit la compensation de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les comptes des missions de service public de la SNCB et d'Infrabel.

Considérant qu'il est nécessaire, suite à la pandémie de Covid-19, d'éviter une dégradation de la situation financière de la SNCB et d'Infrabel qui remettrait en cause leur capacité à assumer pleinement leurs missions de service public, le projet vise à prévoir deux subventions exceptionnelles forfaitaires :

- de 264.000.000 euros pour la SNCB
- de 46.900.000 euros pour Infrabel,

Ces subventions seront payées par l'Etat au plus tard le 31 décembre 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi. Un nouveau monitoring de la situation financière 2020 de la SNCB sera présenté au Conseil des ministres en avril 2021.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

31 oct 2020 -12:14

Appartient à [Conseil des ministres du 30 octobre 2020](#)

Covid-19 : réactivation de la Task Force Groupes vulnérables

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale chargée de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la réactivation de la Task Force *Groupes vulnérables*, pour aider les personnes fragilisées à surmonter la crise liée à la pandémie Covid-19.

Le Conseil des ministres a décidé de relancer la Task Force sans modifier sa composition, tout en la fusionnant avec le Groupe consultatif qui avait été mis en place. En effet, il est nécessaire de favoriser les échanges directs entre les acteurs de terrains, les administrations et le pouvoir politique et donc de rassembler ces acteurs au sein d'un même organe. Par ailleurs, il est proposé, en concertation avec le Commissaire Covid-19 Pedro Facon, que celui-ci dispose d'un représentant au sein de la Task Force afin d'assurer la coordination avec ses travaux.

Pour rappel, cette Task Force a pour mission de :

- identifier l'impact sur les personnes vulnérables, de l'épidémie, des mesures de confinement et des mesures socio-économiques que prennent les différents niveaux de pouvoirs et gouvernements, à court terme et à long terme
- identifier les personnes n'entrant pas dans le cadre des mesures socio-économiques prises et rendre leurs problèmes visibles
- se concerter sur des propositions de mesures Covid-19 supplémentaires concrètes et justifiées à court et à long terme
- émettre des recommandations/propositions politiques sur les mesures socio-économiques à prendre
- faciliter la coordination avec les entités fédérées pour une meilleure articulation des mesures

La ministre de l'Intégration sociale et de la Lutte contre la pauvreté réunira la Task Force dans les meilleurs délais.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be